

Séance du 31 MARS 2016

L'an deux mil seize et le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Alain CHAPLOT, Maire.

Etaient présents : Alain CHAPLOT, Marie-Madeleine GAILLARD, Mauricette SEUTIN, Michel FAURE, André DUVAL, Christophe GENTIL, Xavier MULLER, Caroline BEHAR, Bertrand BIDAULT de L'ISLE.

Etaient absents excusés : Patrice JORAND procuration à Marie-Madeleine GAILLARD, Christine BIZOT procuration à Michel FAURE, Pierre MAILLARD procuration à André DUVAL, Aurélia FREAUX procuration à Mauricette SEUTIN

Mauricette SEUTIN a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 janvier 2016,
- 2) Comptes administratifs 2015 Commune et budgets annexes,
- 3) Comptes de gestion 2015 Commune et budgets annexes,
- 4) Budgets Primitifs 2016 Commune et budgets annexes,
- 5) Vote des taxes,
- 6) Installation d'un ostéopathe,
- 7) Avenant aux marchés des travaux de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie,
- 8) Création d'un poste pour le gardiennage du camping,
- 9) Remboursement caution M. Siaux,
- 10) Montant loyer logement E rue Vauban,
- 11) Encaissement chèque remboursement assurance,
- 12) Questions diverses.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2016

Après lecture du procès-verbal par le Maire, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité par les Membres présents.

II - COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

Michel Faure a présenté le compte administratif 2015 de la commune : les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 495 039.07 € et les recettes à 681 275.92 €, d'où un excédent pour l'année 2015 de 186 236.85 € auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur de 542 642.18 €, laissant ainsi apparaître un **excédent total de fonctionnement d'un montant de 728 879.03 €**.

La **section d'investissement** dont le montant des dépenses s'élève à 956 912.62 € et celui des recettes à 872 629.28 €, donne un **solde déficitaire de 84 283.34 €** qui sera pris sur l'excédent de fonctionnement

Compte-tenu de ce qui précède, l'excédent à reporter pour l'année 2015 à la section de fonctionnement est de 644 595.69 €.

Michel Faure a présenté ensuite les comptes administratifs 2015, des budgets annexes du Foyer Adultes Handicapés, des immeubles Vauban, de la Boucherie, du logement de la Boucherie, de l'immeuble Place Castelnau, des lotissements « la Cordelle » et « Route de Blacy ».

- EAU et ASSAINISSEMENT

Il a ensuite présenté le compte administratif 2015 du budget annexe Eau et Assainissement qui donne un excédent de fonctionnement de 276 523.09 € et un solde déficitaire d'investissement de 13 097.57 € d'où un report en fonctionnement de 263 424.52 € au budget primitif 2016.

Le Maire ayant quitté la salle, les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuvent les comptes administratifs de la Commune et des budgets annexes du Foyer Adultes Handicapés, des immeubles Vauban, de la Boucherie, du logement de la Boucherie, de l'immeuble Place Castelnau, des lotissements « La Cordelle » et « Route de Blacy », ainsi que celui du budget annexe Eau et Assainissement pour 2015.

III - COMPTES DE GESTION 2015 - COMMUNE et BUDGETS ANNEXES

Les comptes de gestion 2015 de la commune et des budgets annexes, établis par le Receveur Municipal, reflètent exactement les comptes administratifs ci-dessus adoptés. Les Membres du Conseil Municipal, après délibération, les ont également adoptés, à l'unanimité.

IV - BUDGETS PRIMITIFS 2016 - COMMUNE et BUDGETS ANNEXES

Pour l'année 2016, il est prévu des dépenses de fonctionnement à hauteur de 602 650 €, le besoin d'équilibrer la section d'investissement est 84 283,34 € et des recettes pour un montant de 1 282 095.69 €, y compris le résultat reporté d'un montant de 644 595.69 €.

Le montant des investissements prévus pour l'année 2016 s'élève à 679 500 €. Ce montant comprend 61 000 € de remboursement de capital des emprunts. Outre la continuité des travaux de réhabilitation et réfection des logements de l'ancienne gendarmerie, il est prévu la mise aux normes de sécurité du foyer Socio-Educatif, la restauration du lavoir Dargeot, la réfection du mur du Parc du Château, des travaux de voirie.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 de la Commune et les budgets annexes.

- BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Il est prévu un montant de dépenses de fonctionnement à hauteur de 214 026 €, y compris le virement à la section d'investissement d'un montant de 150 076 € et 368 700.52 € de recettes, y compris l'excédent reporté d'un montant de 263 424.52 €.

Le montant des investissements prévus s'élève à 168 976 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 du budget annexe Eau et Assainissement.

V - VOTE DES TAXES

Après la présentation des budgets, le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes qui seront :

- taxe d'habitation : 18.83 %
- taxe foncière sur le bâti : 14.53 %
- taxe foncière sur le non-bâti : 32.11 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 18,80 %.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent le maintien du taux des taxes.

VI - INSTALLATION D'UN OSTEOPATHE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande d'un jeune ostéopathe de s'installer à l'Isle sur Serein. Il doit emménager, dans un ancien cabinet appartenant à Mme Jaumotte, où pratiquait déjà une ostéopathe. Le loyer est de 250 €. Pour l'aider à son installation, le Maire propose de prendre en charge les deux premiers mois de loyers.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent de prendre en charge les deux premiers mois de loyer et autorisent le Maire à signer une convention avec Madame Jaumotte pour le règlement de cette location.

VII - AVENANT AUX MARCHES DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE

Le Maire explique qu'il y a lieu de modifier les branchements d'eau ainsi que les raccordements des logements. Pour ce faire, il faut démolir le revêtement du local poussette, refaire des tranchées pour les réseaux, percer des murs et refaire un dallage en béton. L'entreprise MARQUIS, titulaire du LOT 1, estime ce surplus de travaux à 2 323.75 € hors taxes soit 2 788.50 TTC.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent l'avenant n° 3 au Lot n°1 de l'entreprise MARQUIS, au prix de 2 323.75 € hors taxes, soit 2 788.50 € TTC, ce qui porte le montant du Lot 1 à 113 276.06 € H.T (soit 135 931.26 € TTC).

VIII - CREATION D'UN POSTE POUR LE GARDIENNAGE DU CAMPING

Le Maire informe que le camping sera ouvert du 1^{er} avril au 30 septembre 2016 et qu'il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'agent technique 2eme classe, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, pendant 6 mois, pour la tenue du camping, dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, décident de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, pendant 6 mois. La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoints techniques. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} avril 2016. Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

IX- REMBOURSEMENT CAUTION DE M. SIAUX

Le Maire indique que Monsieur Emmanuel SIAUX a quitté son logement au 10 rue Vauban le 29 février 2016. L'état des lieux de sortie ne laisse apparaître aucun dégât. Il propose de lui rembourser la caution d'un montant de 470 € qu'il avait versée lors de son emménagement.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent de rembourser la caution de 470 € à Monsieur Emmanuel SIAUX.

X - MONTANT LOYER LOGEMENT E RUE VAUBAN.

Le Maire signale que le prix du loyer du logement « E » situé 10 rue Vauban est de 499,80 €. Ce logement, d'une superficie de 77 m² se révèle être plus cher que le logement D d'une superficie de 113 m² dont le loyer est de 510 €. Il propose de baisser le prix de cette location d'environ 10 % et de le fixer à 450 €.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent de fixer le montant du loyer du logement E à 450 €.

XI - ENCAISSEMENT CHEQUE DU REMBOURSEMENT D'ASSURANCE

Le Maire donne connaissance du remboursement de l'assurance de la Commune concernant la barrière du trottoir cassée par une voiture. Il s'élève à 500.57 €.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorisent le Maire à l'encaisser.

XII - QUESTIONS DIVERSES

- Bertrand Bidault de l'Isle signale que le terrain de pétanque sous les Antes est presque terminé.
- Le Maire fait part de la demande de subvention de l'association « KARATE CLUB DU HAUT SEREIN ». Les membres du Conseil Municipal soulignent que la Commune lui met à disposition gracieusement la salle du Foyer Socio-éducatif et n'acceptent pas de verser de subvention.
- Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la fermeture de la trésorerie au 31 décembre 2016.
- Le Maire indique aussi de la prochaine venue de Mme la Sous-Préfète pour la mise en place d'un point multi-services à la Poste de l'Isle sur Serein. Cela consistera en des permanences de services publics tels que Pôle Emploi, CAF, etc afin d'aider les personnes dans leurs démarches à faire par internet.

La séance est levée à 21 h 20.